

RECOMMANDATIONS D'ENTRETIEN

Vous venez d'acquérir un produit de notre gamme 'bétons décoratifs' et nous vous en remercions.

Que vous l'appliquiez vous-même ou que vous le fassiez appliquer par un artisan, nous vous recommandons de lire scrupuleusement les dernières mises à jour des fiches techniques disponibles sur notre site interne.

N'attendez pas le dernier moment pour les lire car certaines préparations sont parfois nécessaires quelques jours au préalable (coupure chauffage, humidification du support selon les cas etc. ...).

Celles-ci vous sembleront parfois longues, mais elles ont été conçues pour être les plus complètes possible afin d'anticiper la plupart des cas de figure avant que vous n'y soyez confrontés et ainsi de vous aider au mieux à réussir votre projet de décoration.

Nos produits de protection sont compatibles avec notre gamme et indispensables. Ils sont adaptés à l'utilisation des lieux... finition Vernis Mono-aqua pour les pièces à vivre, Protecteur Incolore Solvanté pour les pièces d'eau ou Vernis Bi-composant Solvanté pour une protection renforcée sur les plans de travail et crédence.

Les garanties de bonne tenue et de longévité ne peuvent être acquises qu'en cas d'utilisation du système complet de notre gamme (primaire, 'béton' et finition).

Du respect de ces fiches techniques lors de l'application (température, dosage précis des mélanges, conditions d'application etc...), de l'entretien à apporter au produit fini et d'une rénovation des protections quand nécessaire, dépendront son aspect, sa résistance et sa longévité.

En particulier les quantités de produits de finitions consommées seront très importantes quant à la résistance aux taches des produits. La porosité du produit peut notamment dépendre des conditions d'application. Un film de vernis appliqué sur un support non préalablement saturé/fermé avec notre imprégnateur, ou encore appliqué en trop faible épaisseur peut ne pas résister aux tâches, sans pour autant remettre en cause son efficacité.

Quelle que soit la finition choisie, gardez à l'esprit que la dureté maximum d'un 'béton ciré' est atteinte 28 jours après durcissement des protections. De plus, un entretien régulier est nécessaire. Sa fréquence variera en fonction de l'utilisation faite du lieu et de la finition sélectionnée. Au bout de quelques années, une rénovation de la protection pourra être envisagée selon l'utilisation faite des lieux. N'attendez pas que des taches s'incrustent dans le béton.

Afin de préserver le produit et sa finition il est conseillé de :

fixer des tampons en feutre sous les pieds des meubles, chaises etc...

Ne pas laisser stagner les taches d'eau colorée, de gras, des objets humides (pots de fleurs poreux, tapis de bain) ... Les essuyer le plus vite possible.

Nettoyer les surfaces avec le Shampoing ou le détachant de notre gamme ou des produits courants 'non agressifs'. Éviter absolument les produits à base d'ammoniaque ainsi que les produits anticalcaires fortement dosés

Pour assurer une meilleure pérennité de vos surfaces, nous vous conseillons :

- dans le cas de réalisation de sol : en entretien : notre shampoing spécial (à la différence de la plupart des produits du commerce, il est spécialement adapté au nettoyage des vernis PU, sans les agresser ni ajouter des cires qui rendrons sa rénovation plus compliquée à terme) et le métallisant 1 à 2 fois par an
- dans le cas de douche et de plan de travail, notre savon noir dilué en entretien et cire solide dès que l'eau ne perle plus sur la surface.

Nous vous remercions d'avoir choisi nos produits et de la confiance que vous nous accordez.

Mercadier